



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur.	18 fr. » c.	Poste,	24 fr. » c.
Six mois, —	10 »	—	13 »
Trois mois, —	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.	
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.	
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.	
4 — 13 — — Express.	
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.	
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.	
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.	
4 — 44 — — soir, Omnibus.	
10 — 30 — — Poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RÉSERVES SONT FAITES: Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

La politique intérieure est aujourd'hui sans incidents particulièrement intéressants; la presse parisienne est sans polémique attachante; la télégraphie, les correspondances, les feuilles étrangères sont sans nouvelles.

Nous apprenons de St-Petersbourg, que les concentrations de troupes dans les provinces du sud sont dirigées d'abord contre la Turquie, mais aussi contre l'Autriche.

On pense que le mouvement a été concerté entre la Prusse et la Russie, afin d'obliger l'Autriche à retirer ses troupes qui occupent les frontières de la Dalmatie.

Si nous sommes bien informés, le mouvement aurait été ainsi compris en Autriche, et des dispositions seraient prises pour répondre à la fois à toutes les exigences de la situation.

ECHOS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

La Chambre est à la merci des incidents, et cela est fâcheux. Sur toute chose et à propos de tout surgissent des discussions inattendues auxquelles les ministres sont entraînés à prendre part. Ils répondent, on leur réplique, le débat s'amène, les interruptions se croisent. La Chambre, nerveuse, impatiente, veut en finir; elle réclame la clôture. Mais voilà qu'aus sitôt un orateur demande la parole contre, un autre pour un rappel au règlement. Nouvel échange d'observations à ce sujet. Le président est obligé d'intervenir. Il insiste; l'inci-

dent, enfin, est clos, mais après avoir absorbé une partie de la séance et semé des germes d'irritation qui se développent plus tard. N'est-ce pas là ce que nous voyons tous les jours? Les séances, jusqu'à présent, ont à peu près invariablement tourné dans ce cercle: défilé de projets de loi émanés de l'initiative de chaque député; défilé d'interpellations et de questions, débats passionnés et mêlée confuse.

Nous le répétons, cela est fâcheux.

Le fait est que le Corps-Législatif tourne à la *légiféromanie*...

C'est un déluge de propositions: déluge est bien le mot, car le plus souvent, hélas il n'y a au fond de tout cela que de l'eau claire.

Voici d'abord M. Steenackers, qui demande qu'on supprime les pensions accordées aux veuves des ministres et des maréchaux.

M. Steenackers n'ambitionne donc pas le titre de défenseur de la veuve et de l'orphelin?...

M. de Dalmas dépose ensuite une proposition relative aux saisies-arrêts, significations, exploits, etc.

— M. de Dalmas en veut donc bien aux huissiers? fait remarquer M. Peyrusse.

Puis le marquis d'Andelarre lit un projet de loi en quarante-deux pages sur les comices agricoles.

La Chambre impatiente veut arrêter la lecture:

— Ne l'interrompons pas, s'écrie M. Stéphen Liégard d'une voix suppliante: Ne voyez-vous pas qu'il élève un autel à Cérès!

— Un autel, dites-vous, c'est bel et bien un temple!

La Chambre crie: *Assez!* — *La suite à demain.*

Mais l'honorable marquis continue à dérouler ses feuillets; nous parlions de quarante-deux pages; il en est à sa soixantième, et le volume ne tire pas à sa fin.

Le marquis d'Andelarre ayant enfin terminé sa lecture, M. Estancelin se lève pour déposer, lui aussi, sa petite proposition: il demande un ministère spécial pour l'agriculture.

M. Estancelin sera donc toujours un pince-sans-rire?

Un treizième ministère!... alors qu'on ne peut pas parvenir à loger le douzième!

Après les projets de lois, les rapports.

M. Bourbeau en a trois pour son compte: il est vrai qu'il s'agit de élocubrations fantaisistes dues à la collaboration de MM. F.-V. Raspail et Henri Rochefort.

Ces sortes de pièces n'ont guère, d'habitude, plus d'une représentation: aussi personne n'est-il étonné d'entendre M. Bourbeau conclure à la question préalable.

On lit dans une correspondance de l'*Union de l'Ouest*:

La *Presse* a annoncé que M. Keller avait été, au nom du centre gauche, demander à M. le garde des sceaux la dissolution du Corps-Législatif.

Nous croyons pouvoir vous assurer que ce n'était pas le but de la démarche faite par MM.

d'Andelarre, Keller et Latour-Dumoulin, et nous pensons que ces messieurs désiraient tout simplement avoir une explication sur les intentions et sur les projets du cabinet. Assurément il est difficile que dans une pareille conversation, il n'ait pas été question de la dissolution qui s'imposera bientôt, comme la conséquence logique des réformes faites et à faire. Réaction ou dissolution, voilà l'alternative qui se posera dans un avenir prochain. Mais, nous vous le répétons, le centre gauche n'a en vue pour le moment que l'exécution de son programme.

Dans les hautes sphères officielles et parmi les membres du Corps-Législatif, on s'attend à voir la question de la dissolution devenir une pierre d'achoppement dans le ministère. M. E. Olivier, qui s'entend tout à fait avec l'Empereur, est bien plus décidé que ses collègues à repousser tout projet de dissolution.

Plusieurs des jeunes signataires de l'adresse au garde des sceaux, relative au maintien de l'ordre, s'étant présentés au ministère de la justice, M. Emile Olivier leur a accordé immédiatement une audience dans laquelle il a prononcé les paroles suivantes que nous rapportons d'après le *Gaulois*:

« Messieurs,

Je suis très-touché de votre démarche. Elle m'encourage. Pour fonder la liberté, j'ai à lutter à la fois contre les impatients et contre les attendus. Si l'opinion ne nous aide pas,

— Et tu n'insistas pas davantage?

— Si fait. Elle demeura inébranlable; elle ne m'aimait pas. Je partis alors, je commençai seul ma vie d'artiste. J'ai réussi, d'accord. J'ai gagné de l'argent, beaucoup d'argent. Mais les exigences dépen sières d'une existence de garçon, mes instincts de gentilhomme, ont toujours grevé mon budget. Bref, au printemps dernier, je devais encore vingt-cinq mille francs.

— Mais il y a de cela quatre mois, et depuis lors...

— Laisse-moi donc achever. A cette époque, il y avait plus d'une année que j'étais redevenu l'intime compagnon des demoiselles Thévenot. Alice venait de sortir de pension. Alice était maintenant l'adorable jeune fille que tu connais. Comment l'amour nous vint-il? C'est le secret de Dieu qui le voulut ainsi, qui d'avance avait fiancé nos deux âmes.

Pas un mot de galanterie ne fut prononcé entre nous; pas un regard, pas un serrement de main ne fut échangé qui ne restât purement fraternel.

Un soir, enfin, je sentis que je ne pouvais plus vivre sans elle, je crus lire dans ses yeux qu'elle serait heureuse de me confier son destin. Sa sœur, comme d'habitude était là. « Liane, lui dis-je, il était écrit là-haut que l'une de vous serait vicomtesse de Grégory: voulez-vous me donner Alice? » Alice seule parut surprise et cacha sa soudaine rougeur dans le sein de celle qui lui avait servi de mère.

Liane nous avait depuis longtemps devinés; elle prit à deux mains la tête d'Alice, elle la regarda les yeux

FEUILLETON.

8

XIX.

LIANE.

Par CHARLES DESLYS.

(Suite.)

Barbejean recommença sa folle promenade de lion captif; il paraissait débattre dans son cerveau quelque plan désespéré, il frappait du talon la vieille tour sonore, il montrait le poing au ciel étoilé... il finit par se laisser tomber auprès d'un créneau, par plonger sa tête crépue dans le lierre, en sanglotant comme un enfant.

Pauvre garçon! Je me penchai vers lui, je le serrai dans mes bras, je m'efforçai de lui faire entendre quelques consolantes paroles.

Il se redressa tout-à-coup, calme, résolu, presque railleur:

— Monsieur, me dit-il, dans ce même endroit où nous sommes, il y avait jadis un Normand contre les desseins duquel tout semblait aussi conspirer: l'Angleterre à conquérir, son propre peuple à décider, l'Océan et ses tempêtes. Il arriva nonobstant à son but: il s'appela Guillaume. Je ne suis ni duc ni prince, moi... mais j'appartiens à cette même race qui sait vouloir... et comme il ne s'agit, après tout, que de la conquête d'une femme, je réussirai... oui... je réussirai!

En achevant ces mots, il disparut dans la nuit.

Le lendemain matin, je fus rendre visite à Stephen. Il était déjà sorti; déjà il s'occupait des préparatifs de son concert.

Je le rejoignis bientôt, je l'accompagnai dans ses diverses démarches.

Il y mettait une activité, une impatience, une ardeur de gain qui, de sa part, me paraient des plus étranges.

A l'issue du déjeuner, comme il me semblait vouloir recommencer avec une nouvelle ardeur, je lui en témoignai ma surprise.

— Viens! — me répondit-il, — conduis-moi dans quelque endroit où personne ne puisse nous entendre, et tu sauras tout.

Je pris le chemin de Calenville; nous nous engageâmes, ou plutôt nous nous perdîmes dans cette verdoyante et profonde vallée, si peu connue des promeneurs, si paisiblement solitaire, qu'on ne s'étonne plus du nom de la ruelle qui y conduit, qu'on pourrait s'y croire effectivement au *bout du monde*.

Là, sous un bosquet de trembles, au bord d'un ruisseau, en vue de la mer qu'on entrevoyait miroiter à travers la baie, nous nous assîmes.

— Tu sais, — commença le vicomte de Grégory, — tu sais comment, à la mort de mon père, je me trouvai tout-à-coup ruiné... plus que ruiné, car il laissait des dettes, et, pour les éteindre, je dus engager à l'avance mon avenir d'artiste.

— Ce fut là de l'héroïsme, — répondis-je, — et l'estime publique l'en a justement récompensé.

— Tu n'as donc pas vu l'*Honneur et l'Argent*? — reprit Stephen avec un sourire. — Cette comédie, je l'ai jouée, bien avant que M. Ponsard l'eût écrite. Comme son héros, je me suis heurté au mépris des uns, à l'indifférence des autres, à des obstacles de toutes sortes. Moi aussi, va! souvent je n'ai pas dû pour m'acheter des gants! Mais que m'importeraient aujourd'hui les douleurs de cette lutte, si du moins elle était terminée?

— Elle ne l'est donc pas?

— Non. C'était un lourd héritage que celui que j'avais accepté: il s'agissait de rembourser plus de cent mille francs... avec mon violoncelle!

— Cent mille francs!

— J'y serais arrivé cependant si je ne fusse pas resté garçon, si Liane eût voulu me prêter l'appui de sa sagesse.

— Liane... Comment?

— Oui, je l'aimais alors, ou du moins je croyais l'aimer. L'ordre qu'elle sait mettre en toutes choses, sa merveilleuse économie, son dévouement, m'étaient connus. J'allai la trouver et je lui dis franchement: « Soyez ma femme et secondiez-moi dans ma tâche; à nous deux nous en viendrons promptement à bout. » Malheureusement, Alice n'était encore qu'une enfant; Liane me répondit: « Je ne puis pas, j'ai mon devoir aussi, j'appartiens à ma sœur. »

les uns ou les autres l'emporteront, et la liberté sera encore une fois perdue.

» Si ceux qui parlent d'ambition passaient seulement quelques heures dans un ministère, ils se convaincraient que le pouvoir est le plus dur des fardeaux. Un grand devoir peut seul soutenir.

» Jusqu'à présent, au lendemain des scènes de désordre, on s'est jeté dans la réaction; nous réprimerons le désordre, mais nous persévérons dans notre voie libérale.

» Si nous réussissons, nous ferons ce que Mirabeau et Benjamin Constant n'ont pas eu le bonheur de faire.

» Soyez avec nous, ô jeunes gens au cœur noble et généreux! vous que les timidités ou les calculs de l'âge ne glacient pas, jetez-vous en avant pour que la bonne cause triomphe!

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

C'est décidément à 90,000 hommes qu'est fixé le contingent de 1870. Néanmoins le ministre de la guerre, en limitant les congés, maintiendra l'effectif de l'armée à 400,000 hommes.

Plusieurs journaux annoncent que des mandats d'amener ont été lancés contre MM. A. Combault, correspondant de l'Internationale, section de Vaugirard-Paris; Briosne, Ranvier, orateurs des réunions publiques.

Des perquisitions auraient été faites au domicile des inculpés, qui étaient absents au moment où les agents se sont présentés chez eux.

L'instruction de l'affaire du prince Pierre Bonaparte a été close mardi par M. le président d'Oms, et les membres de la Chambre des mises en accusation ont été immédiatement convoqués pour hier vendredi. Ils ont entendu, dans cette séance, le rapport de M. le procureur général Grandperret, et ont dû entrer ensuite en délibération. On pense que l'arrêt pourra être rendu aujourd'hui samedi.

Encore une révolte dans un établissement d'instruction publique. Il y a deux jours c'était le lycée de Saint-Louis, à Paris, qui était licencié. Mardi soir, le tour est venu de l'institution Sainte-Barbe.

Depuis quelque temps, l'administration de cette école s'était aperçue qu'il s'était introduit des abus dans le service des bulletins constatant les heures de sortie et de rentrée des élèves. Lundi, le directeur avait envoyé une circulaire aux correspondants des enfants, en les priant d'apporter une minutieuse surveillance dans les indications qui servent à constater que les jeunes gens ne mettent pas plus de temps qu'il n'est nécessaire pour se rendre de chez leurs parents à l'école. — Cette circulaire avait porté à son comble l'irritation des

l'espérait Liane. Des bruits de guerre avaient retenu sous les drapeaux ou dans les conseils presque toute l'aristocratie allemande; il y avait peu de monde dans les villes d'eaux, trop d'agitation dans les capitales. Bref, il y a six semaines, je n'avais encore en caisse que dix mille francs. Je me trouvais alors à Bade; une fatale tentation m'égara. Je jouai, je perdis. Comprends-tu maintenant la cause de mon retard?

— Parfaitement. Mais dis-moi, tu es donc joueur?

— Moi? pas le moins du monde, j'ai le jeu en horreur, et, jamais au temps de ma prodigieuse jeunesse, jamais durant mes précédentes tournées en Allemagne, je ne m'étais approché du tapis vert. Ce fut l'impudence d'épouser Alice qui me poussa dans cette voie funeste où la fièvre promptement vous saisit, où le premier pas toujours en appelle un second. Je m'empressai de donner quelques autres concerts, je me formai un nouveau capital, et, de rechef, à Hombourg, je tentai la fortune.

— Ah! malheureux!

— Que veux-tu? j'étais fou. Mais ce qui peut-être excuse cette folie, c'est qu'elle n'était presque imposée par la nécessité. Oui, avant de partir, pour me créer une obligation de gain, d'économie, j'avais brûlé mes vaisseaux, j'avais signé une lettre de change au dernier créancier de mon père. Juge de ma consterna-

tion, de mon désespoir, lorsque pour la seconde fois l'inflexible rateau du croupier m'eut tout enlevé!

— Alors, que fis-tu?

— Je revins à Paris. Je trouvai chez mon concierge une montagne de papier timbré: assignations, jugements, prise de corps...

— La lettre de change était donc échue?

— Depuis déjà plus de six semaines. Je n'osai pas aborder moi-même mon créancier: j'y envoyai Marasca... tu sais, cet Italien qui me sert tout à la fois d'accompagnateur et d'homme d'affaires...

— Eh bien?

— On lui a promis d'attendre, moyennant un sacrifice d'argent, bien entendu. Mais je n'en reste pas moins dans la situation de feu Damoclès, et ne sais trop que dire à Liane... J'ai peur d'être grondé. Que me conseilles-tu?

— Cache-lui la vérité. C'est un terrible fantôme que celui du jeu... et il effraye surtout les âmes honnêtes, et tout à l'heure tu l'as pu voir, moi-même...

— Oh! je te jure bien que jamais on ne m'y reprendra, jamais... et, tu dois le savoir, on peut compter sur la parole d'un Grégory. Mais que faire?

— Dis tout simplement que ta tournée n'a pas été heureuse, et que le mariage ne peut avoir lieu que cet hiver, à Paris... ce qui, du reste, n'en vaudra que

meux.

— Pourquoi donc ça!

— Une idée à moi... rien...

Je venais de penser à Anthime, et continuai:

— D'ici là, tente un nouveau voyage, donne concerts sur concerts.

— Eh! c'est bien mon intention. N'as-tu pas vu quelle ardeur j'y mettais ce matin moi-même? Marasca est en Angleterre, où il m'organise une grande tournée. Je l'attends à Trouville, et sitôt son retour, suivant toute probabilité, nous repartirons immédiatement pour Londres. Mais je me sentirais bien plus fort, bien plus favorisé du ciel, si je pouvais emmener Alice avec moi, si je me mariais ici, dans quelques jours.

— Impossible, car il te faudrait tout avouer. Patience, un peu de patience encore! Je te garantis une brillante razzia anglaise. Joignons à cela deux ou trois concerts en Belgique, autant à Paris... Nous n'arriverons pas bien loin de nos vingt-cinq mille francs. Quand même la somme ne serait pas complète, je me crois quelque influence sur Liane, je me charge de tout arranger. Es-tu content?

— Oui, — conclut-il en me serrant la main.

Puis, avec un regard vers le ciel:

— Oh! Dieu seul sait combien j'aime Alice!

(La suite au prochain numéro.)

Elles se donnaient à ferme, et à l'origine, c'est-à-dire avant l'ordonnance de 1681, les villes devaient en verser le quart, plus ou moins, au trésor public: Louis XIV déclara par l'ordonnance susdite qu'il serait levé à perpétuité, au profit du roi, la première moitié des octrois; que l'autre moitié serait levée par les maires et échevins pour les dettes et charges de la ville.

Les anciens octrois se percevaient sous diverses dénominations, comme *droit de subsistances*, *droit de pavage*, *de barrage*, *de pontonnage*; les taxes étaient locales et n'avaient aucune uniformité soit dans la manière de les lever, soit par rapport aux denrées qui y étaient assujetties. Dans certaines villes elles étaient payées à l'entrée; dans d'autres, elles se levaient à mesure de la vente en gros ou en détail.

L'un des premiers droits d'octroi qui soient mentionnés dans nos archives est celui désigné sous le nom de *droit d'appâtissement ou dixième denier sur les vendants vin*! Il fut accordé à la ville de Saumur par le roi Charles IX, le 28 janvier 1567.

Nous appelons l'attention des lecteurs sur ce droit; son assiette contraste singulièrement avec les théories modernes sur la suppression des octrois.

Appâtissement, ce mot vient du verbe latin *appetere*, qui signifie: *aimer passionnément*, *avoir une forte inclination*, *se sentir beaucoup de penchants*, etc. Ce droit, ainsi que l'indique son étymologie, était destiné à atteindre ceux-là surtout qui abusaient du vin. Il était moral dans son principe, utile dans son but. Son produit venait augmenter les ressources de la commune sans gêner les habitants: nos ancêtres pensaient avec sagesse que, chacun ne devant consommer de vin qu'en proportion de son besoin et de ses moyens pécuniaires, la taxe ne serait à charge qu'à ceux qui seraient tentés d'en abuser.

Ce droit d'appâtissement ou dixième denier sur les vendants vin était si équitable, que le roi le plus populaire de notre histoire, Henri IV, l'accorda de nouveau pour six années aux habitants de Saumur pour subvenir aux frais de réparation et d'entretien des murailles, fortifications et barrières de leur ville.

Cette concession eut lieu le 21 mai 1591; elle dura tout le règne du bon monarque et fut renouvelée plus tard, et pour six années, le 21 juillet 1615, par le roi Louis XIII, son fils.

Le dixième denier continua d'être perçu avec les nouveaux octrois que de nouveaux besoins allaient faire naître au fur et à mesure du développement de la commune: nous les passerons successivement en revue.

PAUL RATOUIS.

Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous empressons de publier:

Monsieur le Rédacteur,

Bien que vous ayez déjà rendu fidèle compte,

de mon désespoir, lorsque pour la seconde fois l'inflexible rateau du croupier m'eut tout enlevé!

— Alors, que fis-tu?

— Je revins à Paris. Je trouvai chez mon concierge une montagne de papier timbré: assignations, jugements, prise de corps...

— La lettre de change était donc échue?

— Depuis déjà plus de six semaines. Je n'osai pas aborder moi-même mon créancier: j'y envoyai Marasca... tu sais, cet Italien qui me sert tout à la fois d'accompagnateur et d'homme d'affaires...

— Eh bien?

— On lui a promis d'attendre, moyennant un sacrifice d'argent, bien entendu. Mais je n'en reste pas moins dans la situation de feu Damoclès, et ne sais trop que dire à Liane... J'ai peur d'être grondé. Que me conseilles-tu?

— Cache-lui la vérité. C'est un terrible fantôme que celui du jeu... et il effraye surtout les âmes honnêtes, et tout à l'heure tu l'as pu voir, moi-même...

— Oh! je te jure bien que jamais on ne m'y reprendra, jamais... et, tu dois le savoir, on peut compter sur la parole d'un Grégory. Mais que faire?

— Dis tout simplement que ta tournée n'a pas été heureuse, et que le mariage ne peut avoir lieu que cet hiver, à Paris... ce qui, du reste, n'en vaudra que

meux.

— Pourquoi donc ça!

— Une idée à moi... rien...

Je venais de penser à Anthime, et continuai:

— D'ici là, tente un nouveau voyage, donne concerts sur concerts.

— Eh! c'est bien mon intention. N'as-tu pas vu quelle ardeur j'y mettais ce matin moi-même? Marasca est en Angleterre, où il m'organise une grande tournée. Je l'attends à Trouville, et sitôt son retour, suivant toute probabilité, nous repartirons immédiatement pour Londres. Mais je me sentirais bien plus fort, bien plus favorisé du ciel, si je pouvais emmener Alice avec moi, si je me mariais ici, dans quelques jours.

— Impossible, car il te faudrait tout avouer. Patience, un peu de patience encore! Je te garantis une brillante razzia anglaise. Joignons à cela deux ou trois concerts en Belgique, autant à Paris... Nous n'arriverons pas bien loin de nos vingt-cinq mille francs. Quand même la somme ne serait pas complète, je me crois quelque influence sur Liane, je me charge de tout arranger. Es-tu content?

— Oui, — conclut-il en me serrant la main.

Puis, avec un regard vers le ciel:

— Oh! Dieu seul sait combien j'aime Alice!

(La suite au prochain numéro.)

Elles se donnaient à ferme, et à l'origine, c'est-à-dire avant l'ordonnance de 1681, les villes devaient en verser le quart, plus ou moins, au trésor public: Louis XIV déclara par l'ordonnance susdite qu'il serait levé à perpétuité, au profit du roi, la première moitié des octrois; que l'autre moitié serait levée par les maires et échevins pour les dettes et charges de la ville.

Les anciens octrois se percevaient sous diverses dénominations, comme *droit de subsistances*, *droit de pavage*, *de barrage*, *de pontonnage*; les taxes étaient locales et n'avaient aucune uniformité soit dans la manière de les lever, soit par rapport aux denrées qui y étaient assujetties. Dans certaines villes elles étaient payées à l'entrée; dans d'autres, elles se levaient à mesure de la vente en gros ou en détail.

L'un des premiers droits d'octroi qui soient mentionnés dans nos archives est celui désigné sous le nom de *droit d'appâtissement ou dixième denier sur les vendants vin*! Il fut accordé à la ville de Saumur par le roi Charles IX, le 28 janvier 1567.

Nous appelons l'attention des lecteurs sur ce droit; son assiette contraste singulièrement avec les théories modernes sur la suppression des octrois.

Appâtissement, ce mot vient du verbe latin *appetere*, qui signifie: *aimer passionnément*, *avoir une forte inclination*, *se sentir beaucoup de penchants*, etc. Ce droit, ainsi que l'indique son étymologie, était destiné à atteindre ceux-là surtout qui abusaient du vin. Il était moral dans son principe, utile dans son but. Son produit venait augmenter les ressources de la commune sans gêner les habitants: nos ancêtres pensaient avec sagesse que, chacun ne devant consommer de vin qu'en proportion de son besoin et de ses moyens pécuniaires, la taxe ne serait à charge qu'à ceux qui seraient tentés d'en abuser.

Ce droit d'appâtissement ou dixième denier sur les vendants vin était si équitable, que le roi le plus populaire de notre histoire, Henri IV, l'accorda de nouveau pour six années aux habitants de Saumur pour subvenir aux frais de réparation et d'entretien des murailles, fortifications et barrières de leur ville.

Cette concession eut lieu le 21 mai 1591; elle dura tout le règne du bon monarque et fut renouvelée plus tard, et pour six années, le 21 juillet 1615, par le roi Louis XIII, son fils.

Le dixième denier continua d'être perçu avec les nouveaux octrois que de nouveaux besoins allaient faire naître au fur et à mesure du développement de la commune: nous les passerons successivement en revue.

PAUL RATOUIS.

Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous empressons de publier:

Monsieur le Rédacteur,

Bien que vous ayez déjà rendu fidèle compte,

meux.

— Pourquoi donc ça!

— Une idée à moi... rien...

Je venais de penser à Anthime, et continuai:

— D'ici là, tente un nouveau voyage, donne concerts sur concerts.

— Eh! c'est bien mon intention. N'as-tu pas vu quelle ardeur j'y mettais ce matin moi-même? Marasca est en Angleterre, où il m'organise une grande tournée. Je l'attends à Trouville, et sitôt son retour, suivant toute probabilité, nous repartirons immédiatement pour Londres. Mais je me sentirais bien plus fort, bien plus favorisé du ciel, si je pouvais emmener Alice avec moi, si je me mariais ici, dans quelques jours.

— Impossible, car il te faudrait tout avouer. Patience, un peu de patience encore! Je te garantis une brillante razzia anglaise. Joignons à cela deux ou trois concerts en Belgique, autant à Paris... Nous n'arriverons pas bien loin de nos vingt-cinq mille francs. Quand même la somme ne serait pas complète, je me crois quelque influence sur Liane, je me charge de tout arranger. Es-tu content?

— Oui, — conclut-il en me serrant la main.

Puis, avec un regard vers le ciel:

— Oh! Dieu seul sait combien j'aime Alice!

(La suite au prochain numéro.)

Elles se donnaient à ferme, et à l'origine, c'est-à-dire avant l'ordonnance de 1681, les villes devaient en verser le quart, plus ou moins, au trésor public: Louis XIV déclara par l'ordonnance susdite qu'il serait levé à perpétuité, au profit du roi, la première moitié des octrois; que l'autre moitié serait levée par les maires et échevins pour les dettes et charges de la ville.

Les anciens octrois se percevaient sous diverses dénominations, comme *droit de subsistances*, *droit de pavage*, *de barrage*, *de pontonnage*; les taxes étaient locales et n'avaient aucune uniformité soit dans la manière de les lever, soit par rapport aux denrées qui y étaient assujetties. Dans certaines villes elles étaient payées à l'entrée; dans d'autres, elles se levaient à mesure de la vente en gros ou en détail.

L'un des premiers droits d'octroi qui soient mentionnés dans nos archives est celui désigné sous le nom de *droit d'appâtissement ou dixième denier sur les vendants vin*! Il fut accordé à la ville de Saumur par le roi Charles IX, le 28 janvier 1567.

Nous appelons l'attention des lecteurs sur ce droit; son assiette contraste singulièrement avec les théories modernes sur la suppression des octrois.

Appâtissement, ce mot vient du verbe latin *appetere*, qui signifie: *aimer passionnément*, *avoir une forte inclination*, *se sentir beaucoup de penchants*, etc. Ce droit, ainsi que l'indique son étymologie, était destiné à atteindre ceux-là surtout qui abusaient du vin. Il était moral dans son principe, utile dans son but. Son produit venait augmenter les ressources de la commune sans gêner les habitants: nos ancêtres pensaient avec sagesse que, chacun ne devant consommer de vin qu'en proportion de son besoin et de ses moyens pécuniaires, la taxe ne serait à charge qu'à ceux qui seraient tentés d'en abuser.

Ce droit d'appâtissement ou dixième denier sur les vendants vin était si équitable, que le roi le plus populaire de notre histoire, Henri IV, l'accorda de nouveau pour six années aux habitants de Saumur pour subvenir aux frais de réparation et d'entretien des murailles, fortifications et barrières de leur ville.

Cette concession eut lieu le 21 mai 1591; elle dura tout le règne du bon monarque et fut renouvelée plus tard, et pour six années, le 21 juillet 1615, par le roi Louis XIII, son fils.

Le dixième denier continua d'être perçu avec les nouveaux octrois que de nouveaux besoins allaient faire naître au fur et à mesure du développement de la commune: nous les passerons successivement en revue.

PAUL RATOUIS.

Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous empressons de publier:

Monsieur le Rédacteur,

Bien que vous ayez déjà rendu fidèle compte,

de mon désespoir, lorsque pour la seconde fois l'inflexible rateau du croupier m'eut tout enlevé!

— Alors, que fis-tu?

— Je revins à Paris. Je trouvai chez mon concierge une montagne de papier timbré: assignations, jugements, prise de corps...

— La lettre de change était donc échue?

— Depuis déjà plus de six semaines. Je n'osai pas aborder moi-même mon créancier: j'y envoyai Marasca... tu sais, cet Italien qui me sert tout à la fois d'accompagnateur et d'homme d'affaires...

— Eh bien?

— On lui a promis d'attendre, moyennant un sacrifice d'argent, bien entendu. Mais je n'en reste pas moins dans la situation de feu Damoclès, et ne sais trop que dire à Liane... J'ai peur d'être grondé. Que me conseilles-tu?

— Cache-lui la vérité. C'est un terrible fantôme que celui du jeu... et il effraye surtout les âmes honnêtes, et tout à l'heure tu l'as pu voir, moi-même...

— Oh! je te jure bien que jamais on ne m'y reprendra, jamais... et, tu dois le savoir, on peut compter sur la parole d'un Grégory. Mais que faire?

— Dis tout simplement que ta tournée n'a pas été heureuse, et que le mariage ne peut avoir lieu que cet hiver, à Paris... ce qui, du reste, n'en vaudra que

meux.

— Pourquoi donc ça!

— Une idée à moi... rien...

Je venais de penser à Anthime, et continuai:

— D'ici là, tente un nouveau voyage, donne concerts sur concerts.

— Eh! c'est bien mon intention. N'as-tu pas vu quelle ardeur j'y mettais ce matin moi-même? Marasca est en Angleterre, où il m'organise une grande tournée. Je l'attends à Trouville, et sitôt son retour, suivant toute probabilité, nous repartirons immédiatement pour Londres. Mais je me sentirais bien plus fort, bien plus favorisé du ciel, si je pouvais emmener Alice avec moi, si je me mariais ici, dans quelques jours.

— Impossible, car il te faudrait tout avouer. Patience, un peu de patience encore! Je te garantis une brillante razzia anglaise. Joignons à cela deux ou trois concerts en Belgique, autant à Paris... Nous n'arriverons pas bien loin de nos vingt-cinq mille francs. Quand même la somme ne serait pas complète, je me crois quelque influence sur Liane, je me charge de tout arranger. Es-tu content?

— Oui, — conclut-il en me serrant la main.

Puis, avec un regard vers le ciel:

— Oh! Dieu seul sait combien j'aime Alice!

(La suite au prochain numéro.)

Elles se donnaient à ferme, et à l'origine, c'est-à-dire avant l'ordonnance de 1681, les villes devaient en verser le quart, plus ou moins, au trésor public: Louis XIV déclara par l'ordonnance susdite qu'il serait levé à perpétuité, au profit du roi, la première moitié des octrois; que l'autre moitié serait levée par les maires et échevins pour les dettes et charges de la ville.

Les anciens octrois se percevaient sous diverses dénominations, comme *droit de subsistances*, *droit de pavage*, *de barrage*, *de pontonnage*; les taxes étaient locales et n'avaient aucune uniformité soit dans la manière de les lever, soit par rapport aux denrées qui y étaient assujetties. Dans certaines villes elles étaient payées à l'entrée; dans d'autres, elles se levaient à mesure de la vente en gros ou en détail.

L'un des premiers droits d'octroi qui soient mentionnés dans nos archives est celui désigné sous le nom de *droit d'appâtissement ou dixième denier sur les vendants vin*! Il fut accordé à la ville de Saumur par le roi Charles IX, le 28 janvier 1567.

Nous appelons l'attention des lecteurs sur ce droit; son assiette contraste singulièrement avec les théories modernes sur la suppression des octrois.

Appâtissement, ce mot vient du verbe latin *appetere*, qui signifie: *aimer passionnément*, *avoir une forte inclination*, *se sentir beaucoup de penchants*, etc. Ce droit, ainsi que l'indique son étymologie, était destiné à atteindre ceux-là surtout qui abusaient du vin. Il était moral dans son principe, utile dans son but. Son produit venait augmenter les ressources de la commune sans gêner les habitants: nos ancêtres pensaient avec sagesse que, chacun ne devant consommer de vin qu'en proportion de son besoin et de ses moyens pécuniaires, la taxe ne serait à charge qu'à ceux qui seraient tentés d'en abuser.

Ce droit d'appâtissement ou dixième denier sur les vendants vin était si équitable, que le roi le plus populaire de notre histoire, Henri IV, l'accorda de nouveau pour six années aux habitants de Saumur pour subvenir aux frais de réparation et d'entretien des murailles, fortifications et barrières de leur ville.

Cette concession eut lieu le 21 mai 1591; elle dura tout le règne du bon monarque et fut renouvelée plus tard, et pour six années, le 21 juillet 1615, par le roi Louis XIII, son fils.

Le dixième denier continua d'être perçu avec les nouveaux octrois que de nouveaux besoins allaient faire naître au fur et à mesure du développement de la commune: nous les passerons successivement en revue.

PAUL RATOUIS.

Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous empressons de publier:

Monsieur le Rédacteur,

Bien que vous ayez déjà rendu fidèle compte,

de mon désespoir, lorsque pour la seconde fois l'inflexible rateau du croupier m'eut tout enlevé!

— Alors, que fis-tu?

— Je revins à Paris. Je trouvai chez mon concierge une montagne de papier timbré: assignations, jugements, prise de corps...

— La lettre de change était donc échue?

— Depuis déjà plus de six semaines. Je n'osai pas aborder moi-même mon créancier: j'y envoyai Marasca... tu sais, cet Italien qui me sert tout à la fois d'accompagnateur et d'homme d'affaires...

— Eh bien?

— On lui a promis d'attendre, moyennant un sacrifice d'argent, bien entendu. Mais je n'en reste pas moins dans la situation de feu Damoclès, et ne sais trop que dire à Liane... J'ai peur d'être grondé. Que me conseilles-tu?

— Cache-lui la vérité. C'est un terrible fantôme que celui du jeu... et il effraye surtout les âmes honnêtes, et tout à l'heure tu l'as pu voir, moi-même...

— Oh! je te jure bien que jamais on ne m'y reprendra, jamais... et, tu dois le savoir, on peut compter sur la parole d'un Grégory. Mais que faire?

— Dis tout simplement que ta tournée n'a pas été heureuse, et que le mariage ne peut avoir lieu que cet hiver, à Paris... ce qui, du reste, n'en vaudra que

meux.

— Pourquoi donc ça!

— Une idée à moi... rien...

Je venais de penser à Anthime, et continuai:

— D'ici là, tente un nouveau voyage, donne concerts sur concerts.

— Eh! c'est bien mon intention. N'as-tu pas vu quelle ardeur j'y mettais ce matin moi-même? Marasca est en Angleterre, où il m'organise une grande tournée. Je l'attends à Trouville, et sitôt son retour, suivant toute probabilité, nous repartirons immédiatement pour Londres. Mais je me sentirais bien plus fort, bien plus favorisé du ciel, si je pouvais emmener Alice avec moi, si je me mariais ici, dans quelques jours.

— Impossible, car il te faudrait tout avouer. Patience, un peu de patience encore! Je te garantis une brillante razzia anglaise. Joignons à cela deux ou trois concerts en Belgique, autant à Paris... Nous n'arriverons pas bien loin de nos vingt-cinq mille francs. Quand même la somme ne serait pas complète, je me crois quelque influence sur Liane, je me charge de tout arranger. Es-tu content?

— Oui, — conclut-il en me serrant la main.

Puis, avec un regard vers le ciel:

— Oh! Dieu seul sait combien j'aime Alice!

(La suite au prochain numéro.)

dit par l'organe d'un de ses membres, — simultanément avec la compagnie des Deux-les, — les voies et moyens sur lesquels vous comptez vous appuyer, et lorsque nous serons suffisamment éclairés, nous ne manquerons pas d'indiquer nos préférences qui, dès aujourd'hui, nous pouvons le dire, sont acquises à celle des deux compagnies qui construira dans le plus bref délai et aux conditions les plus avantageuses.

La question nous paraît avoir été placée sur son véritable terrain par M. Lambert-Lesage; nous allons chercher à le prouver :

S'il ne s'agissait que d'une simple question de personne, il n'est pas douteux que les préférences de la plupart de nos concitoyens seraient pour M. Galland et ses intéressés, qui les premiers ont eu l'initiative des chemins de fer dans notre pays. Nous ne pouvons oublier, en effet, que c'est grâce à l'énergie persévérante de M. Galland en particulier, grâce à ses efforts que notre cité devra sous peu, — il faut l'espérer, — après une assez longue période de crise, — reprendre son importance commerciale et son rang parmi les villes voisines. Mais ce n'est pas là seulement une question de personne, — tant s'en faut; — car, si les deux compagnies en concurrence se proposent de nous relier au Mans, si le but est le même, le point de départ est différent et les moyens financiers tout autres. Ces deux motifs demandent quelques développements.

Quant aux moyens financiers, — quelle que soit l'importance du chemin de fer de Saumur à Poitiers, et les services qu'il est appelé à rendre, il n'aura cependant que l'importance restreinte d'un chemin de fer d'intérêt local, et la ligne qui en serait la prolongation jusqu'au Mans participerait de la même nature. Par suite, pour la construction de ce chemin, il faudra faire appel aux départements, aux communes et aux particuliers. Mais les budgets des départements et des communes leur permettent-ils de s'associer à la réalisation de ce projet? d'un autre côté, les actionnaires viendront-ils assez confiants et assez nombreux? Nous posons la question sans la résoudre.

A l'encontre de la compagnie de la Vienne, le chemin de fer des Deux-Charentes est un chemin d'intérêt général, fonctionnant avec des ressources qui lui sont propres et depuis longtemps acquises, enrichi enfin par de fortes subventions de l'Etat. Tandis que le crédit de la compagnie de la Vienne est à créer, celui des Deux-Charentes est établi, si bien que les obligations de cette ligne, remboursables à 500 francs, que l'on pouvait acheter, il y a trois ans, au prix de 270 fr., sont cotées aujourd'hui à 525 fr.; et si la compagnie émettait de nouvelles obligations, il n'est pas douteux qu'elles seraient assez promptement souscrites par le public.

Le point de départ des deux compagnies, — avons-nous ajouté, — est différent. La tête de ligne de celle de la Vienne ne peut en effet être comparée à la tête de ligne des Deux-Charentes; or, si les bénéfices sont en raison de la longueur kilométrique d'un chemin de fer, il y a encore, au point de vue des grandes distances, un avantage évident pour les localités desservies.

Quelle est donc la situation des Deux-Charentes?

Le réseau de cette compagnie est comme enlacé de tous côtés par celui d'Orléans. Si, par Rochefort, ses débouchés sont libres jusqu'à la mer, il n'en est point ainsi partout ailleurs, où elle trouve la concurrence de sa puissante rivale. Ses administrateurs font les plus grands efforts pour briser cette servitude. Par suite, ils ont sollicité la concession des lignes de Coutras à Blaye, à Libourne, ce qui leur permettrait de faire une partie des transports du Midi, du riche Bordelais en particulier. Un décret du 18 juillet 1868 a fait droit à cette demande, et les a mis en outre en possession des lignes de St-Savinien à St-Jean-d'Angély, et de St-Jean-d'Angély à Niort. Par ces concessions, le chemin vers le Nord était trouvé, et c'est pour y aboutir définitivement

que les mêmes administrateurs sont de nouveau en instance aujourd'hui auprès du Gouvernement.

La question que nous venons d'envisager seulement au point de vue de l'intérêt général de tout le sud-ouest de la France concorde avec l'intérêt particulier de notre ville. Il y a là une heureuse coïncidence dont nous devons tirer profit par tous les moyens possibles. Depuis la création du chemin de fer d'Orléans à Nantes, Saumur a perdu en grande partie ses éléments de prospérité. Notre ville n'est plus comme autrefois le grand passage entre le Nord et le Midi de la France. Les routes de Limoges et de Bordeaux à Rouen sont délaissées. Si un chemin de fer venait à les remplacer, nous aurions peut-être retrouvé le grand passage, et, avec lui, l'ancienne prospérité de la ville. C'est là une pensée qui vient à l'esprit de tous et que M. le président de la chambre consultative des arts et manufactures de Saumur, dans une lettre écrite au mois d'avril dernier, à l'occasion du chemin de fer de Cholet, développait en ces termes :

« La chambre ne s'est pas dissimulé que l'avenir de Saumur, au point de vue de son importance, de sa situation commerciale, était tout entier dans les lignes ferrées, notamment dans celles qui viendraient la remettre en communication avec le Poitou et la Vendée, avec lesquels elle a toujours entretenu, de temps immémorial, des relations d'affaires importantes et suivies. Par suite de circonstances fâcheuses, Saumur a perdu ses anciens avantages; la voie d'Angers au Mans éloigne de nous tout le transit vendéen, et la construction de la ligne des Sables par Napoléon-Vendée, Bressuire, et arrivant jusqu'à Thouars, pour se diriger vers Tours, doit nous porter un coup plus fatal encore.

« Saumur voit aujourd'hui son haut commerce se déplacer et s'amoindrir, et s'il n'est pas, dès à présent, complètement anéanti, disons-le hautement, c'est grâce à l'intelligence et à l'énergique résistance de nos commerçants et de nos industriels, qui savent s'imposer les plus lourds sacrifices.

Nous n'avons rien à ajouter à la justesse de ces déclarations, sinon que nous étions autorisé à dire au commencement de cette discussion, que nos concitoyens présents à la conférence de mercredi dernier avaient été sagement inspirés en refusant de se prononcer immédiatement sur l'opportunité de la concession de la ligne de Saumur au Mans à telle compagnie plutôt qu'à telle autre.

Si la question est en suspens, — *sub judice lis est*, — rendons néanmoins cette justice à M. Galland qu'il avait compris dès le principe toute l'importance du transit entre Thouars et Saumur. En effet, lorsqu'on songea à fixer le tracé du chemin de Saumur à Poitiers, ce fut, nous nous le rappelons, sur l'initiative de cet ingénieur et par suite d'une insistance toute particulière de sa part, qu'il fut décidé que la ligne subirait une déviation du côté de Montreuil-Bellay. Les vins, la chaux, les briques et autres produits très-variés de cette localité militaient suffisamment en faveur de cette déviation; mais à côté de cette raison il y en avait une autre non moins puissante, qui était cette pensée de relier un jour la gare de Montreuil à celle de Tours, c'est-à-dire d'unir toutes les provinces de l'Ouest. Sera-t-il donné à M. Galland de réaliser son projet, ou sera-ce l'œuvre d'une autre compagnie? L'avenir nous l'apprendra. Mais si cette faveur ne lui était pas accordée, tous les avantages cependant ne lui échapperaient pas à la fois. Les chemins de fer de Poitiers et de Cholet, dont il a eu l'initiative, gagneraient en effet d'un certain côté à la concession faite aux Deux-Charentes, car ces deux lignes profiteraient du viaduc que la compagnie rivale se trouverait dans la nécessité de construire, et pour lequel l'Etat accordera sans aucun doute une forte subvention, à cause de son caractère d'utilité générale. C'est peut-être là toute la question : le passage de la Loire est toujours la véritable et principale difficulté.

Espérons cependant, pour les intérêts com-

merciaux de ces contrées, et de notre ville en particulier, qu'une solution ne se fera pas longtemps attendre. Nous avons confiance dans la vigilance de l'autorité municipale. Et puis Saumur compte avec un légitime orgueil un de ses enfants dans les conseils du gouvernement. A côté de lui siègent deux autres ministres qui appartiennent au pays et qui, comme députés, représentent des populations non moins intéressées que nous-mêmes au succès de l'entreprise. Nous pouvons donc être certains que MM. Louvet, Segrès et de Talhouët uniront tous leurs efforts pour doter l'Ouest de la France d'une grande ligne d'intérêt général, et en accomplissant ce grand acte de justice distributive ils acquerront de nouveaux titres à la sympathie et à la reconnaissance de leurs concitoyens. Nous le leur promettons d'avance. S. MORILLON.

La fête organisée jeudi soir, par M. Bréchinac, a eu tout le succès que l'on pouvait espérer. Plus de deux cents patineurs, glisseurs, amateurs de traîneaux, ont répondu à son appel et sont venus décrire sur la glace, avec autant de grâce que d'aisance, les courbes les plus difficiles pour les géomètres expérimentés.

Le bassin était admirablement illuminé, une guirlande de lanternes vénitiennes entourait l'espace réservé aux héros de la fête. Chacun d'eux avait sa torche ou sa lanterne qui indiquait aux spectateurs éloignés la rapidité et l'agilité du lucifer.

Les spectateurs étaient divisés en deux groupes compactes : les uns, les plus zélés, dans la prairie, sur le bord de la glace, les pieds au frais dans la neige fondante; les autres, plus philosophes, les pieds sur le sable qui recouvre la levée neuve d'Enceinte. Pour ces derniers, le coup-d'œil avait un double attrait : ils ne perdaient rien du point de vue sur le bassin et jouissaient (si cela peut être une jouissance) des tribulations et des exclamations que poussaient les victimes d'une curiosité trop avancée.

Tel rit au second rang qui patouille au premier.

Tous les rires, les gais propos, les joyeux ébats animaient la foule, et chacun se préparait à faire bon accueil à M. Bréchinac, qui parcourait les rangs en quêteant pour les pauvres. Son zèle a été bien récompensé; l'organisateur de cette soirée a vu en peu de temps son escarcelle se garnir de la monnaie de tous, et il a pu rentrer chez lui heureux, et du plaisir qu'il a pu procurer aux uns, et du soulagement qu'il apportera aux souffrances des malheureux.

Sur le compte-rendu à l'Empereur, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois d'octobre 1869, et aux termes d'un rapport approuvé par Sa Majesté, le 21 décembre, une médaille d'honneur de 1^{re} classe en argent a été décernée à M. Roger (Henri), maçon à Saumur. Le 13 septembre 1869, il s'est jeté tout habillé dans la Loire pour sauver un homme entraîné par le courant. Titulaire d'une médaille en argent de 2^e classe.

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

La remise des titres provisoires des actions et le paiement de l'intérêt échû le 1^{er} janvier, auront lieu, jusqu'au 15 mars seulement, chez M. Lecoy, rue du Temple, 16, tous les jours, de 8 heures à 10 h. du matin, et le dimanche jusqu'à midi.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Saint-Petersbourg, 18 février. — Le Journal de Saint-Petersbourg déclare complètement dénuée de fondement la nouvelle propagée par plusieurs journaux étrangers, de l'arrestation du prince Obolenski, directeur général des douanes à Varsovie.

Madrid, 17 février. — Malgré les bruits répandus, aucun mouvement carliste ne s'est produit jusqu'à ce moment dans les provinces du Nord.

Augsbourg, 17 février. — La Gazette d'Augsbourg, du 17, annonce que le roi a accepté la démission du prince de Hohenlohe.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

Bibliographie.

Une Abbessse de Fontevrault, au XVII^e siècle, Gabrielle de Rochechouart de Mortemart; étude historique, par PIERRE CLÉMENT, de l'Institut; in-8^o, 406 pages, avec portrait; Paris, Librairie académique Didier et Cie, libraires-éditeurs. — Prix: 7 fr. 50 c.

(Suite et fin.)

La lecture du livre de M. Pierre Clément nous captive. Nous serions heureux de pouvoir, avec lui, étudier la correspondance étendue de M^{me} de Rochechouart, son opinion sur l'abbé Testu, qu'elle ne trouvait pas assez décent, et sur la conversion de M^{me} de Thiangès, qu'elle ne croit pas de longue durée; sa liaison avec M^{me} de Saint-Aubin, son opinion sur les jansénistes et son admiration un peu exagérée pour les solitaires de Port-Royal et leur morale.

« Je suis très-aise, écrivait-elle à M^{me} de Saint-Aubin, religieuse de l'Abbaye-aux-Bois, que M^{me} la prieure de l'Abbaye-aux-Bois parle de moi avec amitié; mais assurément elle se trompe de me croire janséniste. Pour la doctrine qu'on leur impute, je ne l'ai pas. Il est vrai que les livres de ces messieurs me paraissent au-dessus de tout ce qu'on peut lire en notre langue; et que la morale qui y est enseignée, quoique très-rude à la nature, ne laisse pas de me plaire, parce qu'elle est conforme à la seule et véritable règle, qui est l'Evangile. Voilà ma profession de foi en raccourci.

« Je ne m'étonne pas qu'elle soit un peu suspecte chez vous, puisque les gens qui y gouvernent, ne me croyant pas de leur cabale, seraient bien aises de faire croire que je suis aussi séparée de l'Eglise que de leur empire.

« Comme leurs jugements ne sont pas ceux de Dieu, je me console et je suis même assurée que, dès ce monde, les honnêtes gens me feront justice.

« Ces quelques mots francs et nets, nous dit M. Pierre Clément, sur la morale sévère, font plaisir à entendre. La profession de foi en raccourci, à l'amie du cœur et pour elle seule, vaut en effet cent fois mieux que des protestations retentissantes, et répond assez bien, ce semble, quoique d'une façon indirecte, aux caquetages de M^{me} de Sévigné.

M^{me} de Rochechouart ne fit que quelques rares voyages à Paris; on en connaît seulement quatre, en trente-quatre ans. En l'année 1695, le duc de Mortemart, son père, faillit succomber à une attaque de paralysie, suivie de rechutes fréquentes. Accourue à la hâte, la noble abbesse ne put éviter la griffe de M^{me} de Sévigné; il suffit de citer :

« Louis XIV, prodiguant les millions, achevait de faire bâtir à Clagny, pour M^{me} de Montespan, un petit Versailles à la porte du grand. Après avoir vanté les splendeurs incomparables de ce séjour, M^{me} de Sévigné écrit, le 12 juin :

« M^{me} de Fontevrault y doit passer quelques jours; elle venait dans la joie de voir son père, qu'elle aime; elle pensa mourir de douleur en le voyant en l'état qu'il est, sans pouvoir prononcer une parole, tout assoupi, tout près à retomber dans l'état où il a été; cette vue la fait mourir.

« Deux jours après elle écrit encore que la reine a dîné aux Carmélites de la rue du Bouloi, avec M^{me} de Montespan et l'abbesse de Fontevrault. « Singulier assemblage, et

en quel lieu ! » Enfin, le 20 novembre : « Le roi a donné à M^{me} de Fontevault, outre les six mille écus, un diamant de trois mille livres; j'en suis fort aise. »

On a, par Saint-Simon, des détails indirects sur ce que doit être la vie de M^{me} de Fontevault, pendant ce premier séjour à Paris. Le roi la goûta tellement, qu'il avait peine à se passer d'elle; il aurait voulu qu'elle fût de toutes les fêtes de la cour, alors si galante et si magnifique. M^{me} de Fontevault se défendit toujours opiniâtement des fêtes publiques, mais elle n'en put éviter de particulières. Cela faisait un personnage extrêmement singulier.

On voit que M. Pierre Clément écrit l'histoire, et ne s'attache pas à l'opinion de tel ou tel écrivain: le récit de Saint-Simon, opposé à celui de M^{me} de Sévigné, en est la preuve.

L'abbesse profita de son séjour à Paris pour se mettre en relation avec Racine, Boileau, Séguin, Daniel, Huet, M^{me} de la Fayette, etc. Elle revint à Paris, en 1679. Ce voyage fournit à M^{me} de Sévigné l'occasion d'écrire qu'elle a diné chez l'abbé Testu.

Gabrielle de Rochechouart composa à Fontevault, en 1674, un petit morceau sur la politesse, qui circula parmi ses amis et dont M^{me} de Sablé la remercia.

Le mérite de cette composition, fait remarquer M. Pierre-Clément, qui compte à peine quelques pages, ainsi qu'il convient pour un sujet de ce genre, et qu'elle était loin de surfaire, consiste dans la nuance, les demi-tons. Aussi bien est-elle de celles qui veulent être lues, comme les ouvrages faits pour les salons, sans y attacher d'importance et dont le charme s'évaporerait à l'analyse.

Le reste de la biographie est consacré aux œuvres de l'abbesse, à la sévère direction de son couvent et au récit touchant de sa mort.

La vie de Gabrielle de Rochechouart, dont nous venons de donner l'analyse, forme la première partie du livre de M. Pierre Clément. Avec une patience et une science de bénédictin, sous le titre: *Lettres de Gabrielle Rochechouart, abbesse de Fontevault, et ses amis*, il a publié, à la suite de la biographie de l'abbesse, une correspondance qui résume toute l'histoire de ce temps. Il suffit, du reste, de citer les noms de M^{me} de Saint-Aubin, M^{me} de Sablé, le docteur Vallant, Louis XIV, Colbert, M^{me} de Boisdauphin, Racine, Segrais, M^{me} de Maintenon, le P. Rapin, de la compagnie de Jésus, M^{me} de Montespan, Daniel Huet, Roger de Gaignières, la duchesse de Nevers, de Pommereu, conseiller d'Etat, de la Vrillière, de Ponchartrain, etc., pour affirmer le lecteur. Que de récits, que de documents contient cette correspondance!

Ces lettres, jointes à la biographie de M^{me} de Rochechouart, étaient plus que suffisantes pour faire de la publication de M. Pierre Clément, une œuvre sans précédent sur ce sujet. Le savant historien y a joint un appendice, qui vient encore en augmenter la valeur, et dont nous citons les titres: *Platon et l'abbesse de Fontevault; discipline du couvent de l'ordre de Fontevault. — Lettre-circulaire de l'abbesse de Fontevault aux convents de l'ordre. — Election du visiteur apostolique. — Sortie des religieuses. — Examen des novices. — Réponse aux évêques. — Réponse de M^{me} l'abbesse de Fontevault au nouveau mémoire de MM. les évêques, touchant la sortie des religieuses. — Lettre-circulaire de sœur Louise-Françoise de Rochechouart, abbesse de Fontevault, à l'occasion de Marie-Madeleine (Gabrielle) de Rochechouart de Mortemart, abbesse chef et générale de cette abbaye et de tout l'ordre. — Les abbesses de Fontevault. — Fresques de Fontevault. — Sépulture des Plantagenets, à Fontevault.*

Si nous ne craignons de blesser la modestie de M. Pierre Clément, nous dirions qu'il a fait plus qu'une belle étude sur Gabrielle de Rochechouart; entraîné par son sujet, il a presque fait, à son insu, l'histoire de la célèbre abbaye sous le règne de Louis XIV. Ce livre, d'un intérêt si grand pour notre histoire angevine, a donc sa place marquée dans la bibliothèque de quiconque aime les bonnes et consciencieuses études.

AIMÉ DE SOLAND.
(Bulletin historique et monumental de l'Anjou.)

HISTOIRE DE LA RESTAURATION

Par DULAURE.

Publication illustrée et populaire complète en 150 livraisons à 10 centimes ou 13 séries à 1 franc (1).

Les 10 premières séries ont déjà paru.

Les récents événements politiques n'ont fait que donner un élément nouveau au succès si mérité de cet important ouvrage historique.

Le nom et la personnalité de l'auteur, son amour ardent de la Liberté et de la Patrie, ses opinions bien connues disent suffisamment avec quelle énergie et quelle vérité sont écrites les phases émouvantes de cette partie de notre histoire contemporaine.

Tout malade trouve, dans la douce *Revalescière du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires,

(1) DEGORCE-CADOT, éditeur, 70 bis, rue Bonaparte, Paris.

vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr. ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bourse, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (433)

BULLETIN FINANCIER (16 février).

La Bourse monte aujourd'hui; les affaires sont aussi plus animées que de coutume. Les nouvelles intérieures sont bonnes. On a confiance, plus que jamais, dans le ministère. On l'approuve surtout de ne pas abandonner, quelles que soient les difficultés, l'exécution des mesures libérales contenues dans le programme des deux centres. C'est ainsi que l'on interprète la dernière réunion du centre gauche, où ont assisté MM. Daru et Buffet. — Aussi bien, la Rente à terme va de 73-95 à 73-45 et clôture à 73-40. Tout est en hausse: le Crédit foncier, la Société générale, les Dépôts et Comptes courants, presque tous les chemins de fer. En banque, les Simplon tiennent ferme à 195, et les Honduras à 207.

J.-F. FORT.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 10 février courant, enregistré,

Il appert:

Que la dame Caroline Besnard, épouse du sieur Jules Doussain, tonnelier, demeurant à Saumur, ladite dame agissant avec le bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Saumur, en date du 29 juin 1869, a été déclarée séparée de biens d'avec son dit mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le dix-huit février mil huit cent soixante-dix.

(48) CHEDEAU.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, successeur de M. Emile LEROUX.

A VENDRE OU A AFFERMER

LA PROPRIÉTÉ DU CHARDONNET

Située à Saumur.

D'une superficie de 3 hectares environ.

S'adresser, pour traiter, audit M^e MÉHOUS.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Foucharde,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e MÉHOUS, notaire.

MAISON A VENDRE OU A LOUER

Avec beau JARDIN, située au Pont-Foucharde, occupée par M. Gallard. S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire.

AVIS

PERRAULT, rue Beaurepaire, fait savoir qu'il continue, comme par le passé, à porter les lettres de convocation pour mariages, baptêmes et autres, à 2 francs le cent. (50)

M. JEAN

MAITRE RAMONEUR, A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il continuera, comme par le passé, de travailler pour les personnes qui ont bien voulu jusqu'à ce jour l'honorer de leur confiance. Il restera à Saumur l'hiver et l'été. (38)

A VENDRE VOITURE, CHEVAL ET HARNAIS
Petite rue St-Pierre, 18.

A LOUER MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

L'AIGLE IMPÉRIAL LIBÉRATEUR
Compagnie d'Assurances et de Remplacements militaires,
Constituée conformément aux lois des 21 mars 1852, 1^{er} février 1868, et au décret impérial du 22 février 1868.
Etablie à Paris, 68, rue de Malte.
CONSEIL DE PATRONAGE:

MM. le marquis d'EXMIER-DOLBREUSE, propriétaire, président;
de LA PORTE DU THEIL, propriétaire;
le vicomte ARNAUD DE LA MÉNARDIÈRE, ancien avoué;
le comte de POUANT, propriétaire;
le baron F. DE SCHEIDLEIN, propriétaire.
Directeurs: J.-A. MARTINROCHE et C^{ie}.

Cette Compagnie a l'honneur d'informer les familles qu'elle traite les assurances avant le tirage au sort à prime fixe et en vue de deux chances, à des prix très-modérés. Elle engage les pères de famille, soucieux de leurs intérêts et de leur tranquillité, à s'adresser à elle et à ne pas traiter sans s'être renseignés sur ses prix.

Les conditions et prix d'assurances sont envoyés sur demande par lettre affranchie adressée au Directeur à Paris.

Les paiements n'ont lieu qu'après entière libération de l'assuré ou du remplaçant.

S'adresser au siège de la Compagnie, à Paris.
(On demande des agents dans chaque canton; on offre de fortes remises).

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

RENDES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 17 FÉVRIER.			BOURSE DU 18 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	73 35	»	»	73 40	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	104	»	»	104 50	»	»
Obligations du Trésor.	495	3 75	»	493 75	»	1 25
Ville de Paris 1869.	360 50	»	»	362 50	»	»
Banque de France.	2885	»	»	2895	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1750	10	»	1755	5	»
Crédit Foncier colonial.	405	»	»	405	»	»
Crédit Agricole.	»	»	»	522 50	»	»
Crédit industriel.	652 50	»	2 50	855	2 50	»
Crédit Mobilier (estamp.).	200	»	2 50	203 75	3 75	»
Comptoir d'esc. de Paris.	697 50	7 50	»	690	»	7 50
Orléans (estampillé).	990	1 25	»	991 25	1 25	»
Nord (actions anciennes).	1137 50	2 50	»	1155	17 50	»
Est.	598 75	»	»	600	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	997 50	»	2 50	1000	2 50	»
Midi.	630	»	»	627 50	»	2 50
Ouest.	618 75	2 50	»	618 75	»	»
Charentes.	478 75	»	»	478 75	»	»
Vendée.	»	3	»	»	»	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1725	»	20	1735	10	»
Canal de Suez.	333 75	»	6 25	337 50	3 75	»
Transatlantiques.	211 25	»	6 25	213 75	2 50	»
Cable transatlantique.	»	»	»	425	»	5
Compagnie immobilière.	95	»	»	92 50	»	2 50
Emprunt italien 5 0/0.	54 70	10	»	55	»	30
Autrichiens.	768 75	»	5	771 25	2 50	»
Sud-Autrich.-Lombards.	491 25	8 75	»	498 75	7 50	»
Victor-Emmanuel.	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	412 50	2 50	»	417 50	5	»
Est-Hongrois.	»	»	»	312 50	»	»
Foncier autrichien.	950	7 50	»	950	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.

Nord.	347 50	»	»	347 75	»	»
Orléans.	340	»	»	340	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	335	»	»	336	»	»
Ouest.	335	»	»	336	»	»
Midi.	334	»	»	336	»	»
Est.	342 50	»	»	339	»	»

Saumur P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le